



Une délégation CFTC reçue par Mr ECKERT

Une délégation CFTC a été reçue le 2 octobre 2015 par Monsieur Eckert, secrétaire d'Etat au Budget pour une présentation du projet de la retenue à la source.

Monsieur ECKERT nous a tout d'abord présenté le calendrier de la mise en place du prélèvement à la source. Au premier semestre 2016 devrait paraître un rapport ou « Livre Blanc » qui exposera les grandes lignes du projet. En 2017, l'ensemble des décrets et arrêtés d'application seront publiés pour une mise en œuvre du prélèvement à la source au le 1er janvier 2018.

Par ailleurs, alors que le calendrier de la réforme semble clairement établi, il apparaît qu'il reste de nombreux arbitrages à effectuer sur le projet en lui-même. Ces décisions devraient cibler particulièrement les points suivants :

- La gestion de l'année de transition : lissage plus ou moins lisible sur plusieurs années, année blanche pour certains types de revenus ?
- Qui sera le tiers collecteur : l'employeur, les banques ?
- Quels revenus seront concernés : le système sera simple pour un emploi salarié, mais comment procéder pour les autres revenus d'activités (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux, bénéfices agricoles ...)
- Comment s'effectueraient les modalités d'accompagnement pour les tiers collecteurs : formations, logiciels, etc ... ?

Pour la Fédération CFTC Finances, le projet de la retenue à la source est une mesure de politique pure et non une mesure économique. En effet pour la Fédération CFTC Finances, la mise en place de la retenue à la source sans une réforme d'ampleur de la fiscalité sur les revenus ne répond à aucune logique sauf à celle de réductions de coûts induites par les suppressions des emplois liés à la collecte de l'impôt qui se trouvera de fait externalisée.

La Fédération CFTC finances sera très attentive aux impacts de cette réforme sur les emplois, sur les missions et les conditions de vie des agents.